

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le

SLO

ID : 037-213700032-20221216-22_272-DE



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DES SERVICES AUX FAMILLES

Communauté de communes du Val d'Amboise

2022-2025

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

- **LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES TOURAINE**
- dont le siège est situé à la Cité Administrative du Champ Girault, TSA 47444 - 37929 TOURS Cedex 9, représentée par la Présidente de son Conseil d'Administration, Madame **Carole BOISSE** et par sa Directrice, Madame **Elisabeth MALIS** dûment autorisées à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

et

- **LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'AMBOISE**
- dont le siège est situé 9 rue d'Amboise – 37530 NAZELLES-NEGRON, représentée par son Président, Monsieur **Thierry BOUTARD**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil communautaire,

Ci-après dénommée « la Communauté de communes du Val d'Amboise » ;

et

- **LA COMMUNE AMBOISE**
- dont le siège est situé 60 rue de la Concorde - 37400 AMBOISE, représentée par son Maire, Monsieur **Thierry BOUTARD**, dûment autorisé à signer la présente convention,

et

- **LA COMMUNE NAZELLES-NEGRON**
- dont le siège est situé Rue Louis Viset - 37530 NAZELLES-NEGRON, représentée par son Maire, Monsieur **Cyrille MARTIN**, dûment autorisé à signer la présente convention,

et

- **LA COMMUNE SAINT-OUEN-LES-VIGNES**
- dont le siège est situé 4 place de l'Eglise – 37530 SAINT-OUEN-LES-VIGNES, représentée par son Maire, Monsieur **Philippe DENIAU**, dûment autorisé à signer la présente convention,

et

- **L'ASSOCIATION BUL'DE MÔMES**
- dont le siège est situé 6 chemin des Etangs – 37530 SAINT-OUEN-LES-VIGNES, représentée par son Président, Monsieur **Eddy MALAVERGNE**, dûment autorisé à signer la présente convention,

et

- **L'ASSOCIATION MJC D'AMBOISE**
- dont le siège est situé 1 rue Rémy Belleau – 37400 AMBOISE, représentée par sa Présidente, Madame **Chantal ALEXANDRE**, dûment autorisée à signer la présente convention,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

SOMMAIRE

Préambule	5
Article 1 - Objet de la convention territoriale globale.....	6
Article 2 - Les champs d'intervention de la Caf	7
Article 3 - Les champs d'intervention des signataires	7
Article 4 - Les objectifs partagés au regard des besoins	8
Article 5 - Engagements des partenaires.....	9
Article 6 - Modalités de collaboration	9
Article 7 - Echanges de données.....	10
Article 8 - Communication.....	10
Article 9 – Evaluation.....	10
Article 10 - Durée de la convention.....	11
Article 11 - Exécution formelle de la convention	11
Annexe 1	Diagnostic social partagé de la Communauté de communes
Annexe 2	Liste des équipements et services soutenus conjointement par les collectivités et la CAF
Annexe 3	Plan d'actions et changements visés 2022-2025
Annexe 4	Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg
Annexe 5	Evaluation
Annexe 6	Délibération du Conseil Communautaire du Val d'Amboise

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la Convention d'expérimentation partenariale pour la réalisation d'un diagnostic social sur le territoire du Val d'Amboise arrêtée entre le Département d'Indre-et-Loire, la Ville d'Amboise, le Centre Communal d'Action Sociale d'Amboise, la Communauté de Communes du Val d'Amboise et la Caf Touraine en date du 11 mai 2021 ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf Touraine en date du 25 novembre 2019 concernant la stratégie de déploiement des Ctg ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amboise en date du 2 décembre 2021 figurant en annexe 6 de la présente convention.

PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

UNE DÉMARCHE PARTAGÉE POUR LA CONSTRUCTION DU PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif de participer à l'élaboration du projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble.

La démarche s'inscrit dans un processus participatif favorisant la contribution de l'ensemble des parties prenantes de l'EPCI et du territoire. Un groupe-projet, garant de la démarche partagée, a construit l'analyse et contribué à l'élaboration du diagnostic social de territoire. Il est constitué du Département d'Indre-et-Loire, de la Communauté de Communes du Val d'Amboise, du Centre Communal d'Action Sociale d'Amboise, de la ville d'Amboise et de la Caf Touraine.

L'engagement dans la construction collective d'un projet social de territoire a nécessité d'organiser les instances adaptées, et a démarré sur un diagnostic social partagé (*annexe 1*). Il a mis en évidence les points forts, les points faibles et les potentialités du territoire. Il a recherché les écarts entre les

représentations des différents acteurs, a mis en évidence les atouts et les attentes, et a recherché des axes de développement pour le territoire. Il s'est nourri d'éléments recensés dans les études conduites sur le territoire par les différents services intercommunaux, des partenaires et de la CAF. Ces données ont constitué un corpus de matériaux « données statistiques ou froides ». Elles ont fait l'objet d'une première analyse complétée par une investigation auprès des acteurs locaux, élus et habitants. Une restitution des travaux et analyses s'est tenue le 3 novembre 2022 à Amboise.

Ce diagnostic social partagé a permis de définir les priorités communes et les 6 orientations de la CTG, couvrant les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

Elle s'appuie également sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

- Les caractéristiques territoriales suivantes :

La CCVA présente une forte densité de population (plus importante que l'ensemble du département), les communes sont naturellement tournées vers Tours. C'est un territoire qui reste attractif, avec une bonne qualité de vie. A l'image du département d'Indre-et-Loire, la CCVA a une population vieillissante qui s'accroît. Les cadres et professions intermédiaires y sont moins représentés que sur l'ensemble du département. Une très forte utilisation du véhicule individuel pour les déplacements avec des temps de trajets quotidiens plus faibles qu'au niveau départemental. Les difficultés de mobilité se ressentent fortement sur le territoire. Le taux de pauvreté est inférieur à celui du département. Néanmoins, le Val d'Amboise présente un indice de fragilité relativement élevé par rapport à l'ensemble des communautés de communes du département. Le niveau de vie baisse avec une médiane des quotients familiaux largement inférieure à la moyenne départementale hors Métropole. Comme le département d'Indre-et-Loire, la CCVA voit sa population se fragiliser notamment chez les monoparents. Il est relevé également un accroissement des ménages isolés. Les aides aux familles restent sous utilisées, ainsi que des droits non demandés. Les allocataires doivent faire face à une instabilité des droits et à une dépendance aux prestations de plus en plus marqués, ce sont des indicateurs de fragilité.

- L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles suivantes :

La CCVA présente une diversité de structures, d'équipements et de services aux familles, pour autant l'offre en matière d'accueil enfance et jeunesse apparaît insuffisante au regard des besoins. Les structures petite enfance ne sont pas optimisées dans leur fonctionnement, il manque des places d'accueil. Des travaux sont déjà engagés sur ce champ. Il existe une offre atypique mais qui mérite d'être renforcée et développée. L'accueil des publics spécifiques (porteurs de handicap, en insertion professionnelle...) est un champ à investir. Le territoire dispose depuis le 15 novembre 2022 d'un Espace France Services labellisé.

- Les territoires (bassins de vie) et les champs d'intervention prioritaires suivants :

Relativement bien pourvue en services, et plutôt attractive, la Communauté de communes du Val d'Amboise n'est pas identifiée comme un territoire d'intervention prioritaire pour la Caf Touraine, mais comme un territoire en vigilance. Les champs d'intervention communs au Schéma Départemental des Services aux Familles 2021-2025 à investir portent sur le développement de l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales et en améliorant son efficacité, l'accompagnement des parcours éducatifs des enfants âgés de 3 à 11 ans, le soutien aux jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie, l'accompagnement des parents dans l'exercice de leur fonction, l'animation de la vie sociale, la contribution à une société inclusive.

- Les objectifs communs de développement et de coordination des actions concernent :
L'accueil des jeunes enfants et des enfants, la jeunesse, l'accès aux droits et aux services, le cadre de vie et le renforcement du lien social, l'accès et le maintien dans le logement, l'accompagnement des parents.
- Les degrés d'intervention de chaque partenaire sur les champs d'intervention communs :
À la suite du diagnostic social partagé, les élus du territoire ont décidé de créer trois groupes-projet : enfance ; personnes âgées ; emploi. Les degrés d'intervention de chaque partenaire seront déterminés au regard des changements et perspectives d'actions visés sur chacun de ces trois groupes. Les actions qui ressortiront de ces travaux seront intégrées à la CTG. De ce fait, un comité de pilotage spécifique se réunira à minima 2 fois par an, afin d'affiner autant que de besoin les actions de la CTG et ainsi permettre un suivi sur l'ensemble de la période couverte par la convention.

Dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf Touraine, la Communauté de communes du Val d'Amboise, les communes d'Amboise, Nazelles-Négron et Saint-Ouen-les-Vignes, ainsi que les associations MJC d'Amboise et Bul' de Mômes souhaitent conclure une Convention territoriale globale (CTG) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la Communauté de communes (diagnostic social territorial figurant en *annexe 1* de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (*annexe 2*) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (*annexe 3*).

ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la Communauté de communes du Val d'Amboise concernent :

- la conciliation de la vie familiale, vie professionnelle et vie sociale des familles ;
- le soutien à la fonction parentale et les relations parent-enfant ;
- le développement de l'enfant et l'accompagnement des jeunes ;
- l'accès aux droits, aux services ;
- la prise en compte du handicap ;
- l'amélioration du cadre de vie et des conditions de logement.

ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DES SIGNATAIRES

La Communauté de communes du Val d'Amboise met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent :

- La politique du logement et du cadre de vie :
 - la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH) ;
 - le logement social ;
 - les actions et opérations en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- La politique petite enfance :
 - les services et équipements petite enfance : multi-accueil, Relais Petite Enfance ;
 - le soutien aux actions en faveur de la petite enfance (Bout'chou service) ;
- La gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- La création et la gestion d'Espace France Services ;
- La co-animation du Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents ;

Compétences partagées avec les communes membres :

- Action sociale :
 - le service lien social pour les habitants des communes de moins de 1500 habitants (Entour'âge) ;
 - le soutien à la mission locale ;
- Enfance Jeunesse :
 - les accueils de loisirs extrascolaires et des mercredis ;
 - l'animation jeunesse : Fonds d'Aide aux Jeunes

Les communes d'Amboise, de Nazelles-Négron et de Saint-Ouen-les-Vignes mettent en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent :

- La gestion des temps périscolaires avant et après l'école ;

- L'animation d'une action générale de prévention et de développement le biais des CCAS ;
- Le soutien aux associations sportives, culturelles et de loisirs.

Les associations Bul'de Mômes et MJC Charles Péguy mettent en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent :

- La gestion d'accueils de loisirs extrascolaires et périscolaires ;
- Le développement de projets jeunes (MJC d'Amboise) ;
- L'animation de la vie sociale ;
- L'accès aux droits ;
- L'accompagnement à la scolarité (MJC d'Amboise) ;
- L'accompagnement numérique.

ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGÉS AU REGARD DES BESOINS

Les champs d'intervention conjoints et les principaux enjeux dégagés du diagnostic social partagé sont :

- **Mettre en œuvre une politique territoriale d'action sociale globale et coordonnée**
 - Structurer le pilotage et la politique d'action sociale locale et mutualiser les ressources des différents partenaires en articulant au mieux les actions et les moyens disponibles
 - Agir pour une meilleure cohérence éducative
- **Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :**
 - Permettre à chaque famille d'accéder à un mode d'accueil pour son enfant
 - Agir pour le maintien d'une offre éducative de qualité et diversifiée pour les enfants et les jeunes
- **Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants**
 - Accompagner les parcours des parents et futurs parents
- **Favoriser l'accès au droit**
 - Développer une réponse adaptée et de proximité
- **Accompagner les familles et les habitants dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie**
 - Faciliter l'intégration des familles et des habitants dans la vie collective et citoyenne
 - Développer les solutions de mobilité
 - Réhabiliter et développer l'offre de logement
- **Développer la communication**
 - Améliorer la connaissance et renforcer la lisibilité des offres disponibles sur le territoire

Les *Annexes 2 et 3* à la présente convention précisent les moyens mobilisés **par chacun des partenaires** dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf Touraine, la Communauté de communes du Val d'Amboise, les communes d'Amboise, Nazelles-Negrin et Saint-Ouen-les-Vignes, ainsi que les associations MJC d'Amboise et Bul' de Mômes s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et des collectivités à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue du (es) Contrat(s) enfance et jeunesse passé(s) avec la(es) collectivité(s) signataire(s), la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1¹ à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg ».

De son côté, les collectivités s'engagent à poursuivre leur soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de leur contribution pour les équipements et services listés en *Annexe 2*. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 6 - MODALITÉS DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage annuel.

Ce comité est composé de représentants de la Caf, de la Communauté de communes du Val d'Amboise, des communes signataires et des associations Bul' de Mômes et MJC Amboise.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;

¹ Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)

- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.
- Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf et la Communauté de communes.

Le secrétariat permanent est assuré par la Communauté de communes et la Caf Touraine.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en *annexe 4* de la présente convention.

ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 9 - EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancement de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont définies dans le plan, constituant l'annexe 4 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de l'annexe 5.

ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du **1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2025**.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 12 - LA FIN DE LA CONVENTION

- **Résiliation de plein droit avec mise en demeure**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- **Résiliation de plein droit sans mise en demeure**

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- **Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13 - LES RECOURS

- **Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 14 - CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Amboise,

Le 29 novembre 2022

En autant d'exemplaires originaux que de signataires.

Cette convention comporte 13 pages et les 6 annexes énumérées dans le sommaire.

<p>Pour la Caf Touraine, La Directrice,</p> <p>Elisabeth MALIS</p>	<p>Pour la Communauté de communes du Val d'Amboise, Le Président,</p> <p>Thierry BOUTARD</p>
<p>Pour la Commune d'Amboise, Le Maire,</p> <p>Thierry BOUTARD</p>	<p>Pour la Commune de Nazelles-Négron, Le Maire,</p> <p>Cyrille MARTIN</p>
<p>Pour la Commune de Saint-Ouen-les-Vignes, Le Maire,</p> <p>Philippe DENIAU</p>	<p>Pour l'Association MJC d'Amboise, La Présidente,</p> <p>Chantal ALEXANDRE</p>
<p>Pour l'Association Bul'de Mômes, Le Président,</p> <p>Eddy MALAVERGNE</p>	

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le



ID : 037-213700032-20221216-22_272-DE

ANNEXE 1 – Diagnostic social partagé

ANNEXE 2 – Liste des équipements et services soutenus conjointement par les collectivités et la CAF

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'AMBOISE

TYPE DE STRUCTURE/SERVICE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE	
Multi-accueil Bouts Chou	10 allée de Malétrenne, 37400 Amboise
Multi-accueil Vilvent	15 bis rue de Perreux, 37530 Nazelles-Négron
Relais Petite Enfance	
RPE Nord	15 bis rue de Perreux, 37530 Nazelles-Négron
RPE Sud	4 allée des Tilleuls, 37400 Amboise
ALSH	
ALSH Charles Péguy	1 rue Rémy Belleau, 37400 Amboise
ALSH Les P'tites Bouilles Bul' de Mômes	4 rue Jean-Antoine Genty, 37530 St-Ouen-les-Vignes
ALSH PrioriTerre	Camp éco-construit Priori Terre, 37400 Lussault-sur-Loire
ALSH Passe Partout	1 rue Nationale, 37380 Neuillé-le-Lierre
ALSH Les Petits Loups	15 chemin de la Basse Vallerie, 37530 Pocé-sur-Cisse
ALSH Croc Loisirs	19 rue George Sand, 37400 Amboise
ALSH Mille Potes	3 avenue des Epinettes, 37530 Nazelles-Négron
ALSH Rabelais Richelieu	6 mail Saint Thomas, 37400 Amboise
ACCUEIL JEUNES	
Pocé-sur-Cisse (à compter de juillet 2022)	Route de la Loire (à côté du gymnase), 37530 Pocé-sur-Cisse
MJC d'Amboise	1 rue Rémy Belleau, 37400 Amboise
FOYER JEUNES TRAVAILLEURS	
Résidence Habitat Jeunes (ASHAJ)	14 allée de Malétrenne, 37400 Amboise
PROJETS JEUNES	
PS jeunes MJC d'Amboise	1 rue Rémy Belleau, 37400 Amboise
COMMUNE D'AMBOISE	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH Périscolaire matin/soir	
Ecole élémentaire Ambroise Paré	15 rue Marcel Nay, 37400 Amboise
Ecole maternelle Ambroise Paré	16 rue Henri Dunant, 37400 Amboise
Ecole élémentaire George Sand	15 allée George Sand, 37400 Amboise
Ecole maternelle George Sand	17 rue George Sand, 37400 Amboise
Ecole élémentaire Paul Louis Courier	83 avenue Léonard de Vinci, 37400 Amboise
Ecole élémentaire Rabelais-Richelieu	6 mail Saint Thomas, 37400 Amboise
Ecole maternelle Anne de Bretagne	6 mail Saint Thomas, 37400 Amboise
Groupe scolaire Jules Ferry (maternelle et élémentaire)	10 rue Germain Chauveau, 37400 Amboise
Ecole maternelle Jeanne d'Arc	10 bis allée de Malétrenne, 37400 Amboise
CENTRE SOCIAL	
MJC-Charles Péguy	1 rue Rémy Belleau, 37400 Amboise
CLAS	
MJC-Charles Péguy	1 rue Rémy Belleau, 37400 Amboise

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le

SLO

ID : 037-213700032-20221216-22_272-DE

COMMUNE DE NAZELLES-NEGRON

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	
Périscolaire matin/soir	3 avenue des Epinettes, 37530 Nazelles-Négron

COMMUNE DE SAINT-OUEN-LES-VIGNES

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	
Périscolaire matin/soir	4 rue Jean-Antoine Genty, 37530 Saint-Ouen-les-Vignes
ESPACE DE VIE SOCIALE	
Bul' de Mômes	6 chemin des Etangs, 37530 Saint-Ouen-les-Vignes

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le



ID : 037-213700032-20221216-22_272-DE

ANNEXE 3 – Plan d’actions et changements visés 2022-2025

Axe 1. METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE TERRITORIALE D'ACTION SOCIALE GLOBALE ET COORDONNEE

CHANGEMENT SOUHAITE

« La Communauté de communes et ses partenaires partagent une vision globale du territoire pour garantir une approche transversale et prospective de l'évolution des services et des besoins »

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels et sous-objectifs	
A1/O1 : Structurer le pilotage et la politique d'action sociale locale et mutualiser les ressources des différents partenaires en articulant au mieux les actions et les moyens disponibles	Réunir les partenaires institutionnels pour consolider le partenariat et installer un Comité de Pilotage CTG	
	Mettre en place des instances de coordination sur les thématiques de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, le soutien à la fonction parentale, l'accès aux droits	Créer une instance pour coordonner le 1 ^{er} accueil Former/informer les secrétaires de Mairie
A1/O2 : Agir pour une meilleure cohérence éducative	1/Mettre en œuvre une coordination des acteurs éducatifs 2/ Construire un projet éducatif en associant les parents 3/ Etudier l'opportunité d'aller vers un Plan Mercredi	Créer des passerelles entre Cm2 et 6ème et liaisons entre les différentes activités de l'enfant Créer du lien entre les différents acteurs du monde éducatif

Indicateurs d'évaluation qualitatif/ quantitatif

- Création d'un groupe-projet pour chacune des thématiques
- Recensement des moyens et ressources à disposition de chaque partenaire
- Régularité de rencontres, la 1^{ère} année 3 rencontres minimum
- Rédaction d'un Projet Educatif de Territoire

AXE 2. AIDER LES FAMILLES A CONCILIER VIE PROFESSIONNELLE, VIE FAMILIALE ET VIE SOCIALE

Petite enfance et enfance

CHANGEMENT SOUHAITE

« Chaque famille trouve une réponse adaptée au besoin d'accueil de son enfant »

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels et sous-objectifs	
A2/O1 : Permettre à chaque famille d'accéder à un mode d'accueil pour son enfant	Favoriser l'inclusion de tous les publics dans les structures d'accueil collectif, en particulier des enfants en situation de handicap, les enfants issus de familles fragiles ou en insertion professionnelle	Réinterroger les fonctionnements et usages des Eaje et ALSH (simplifier les inscriptions...) Ouvrir à de nouveaux publics, et permettre l'accessibilité des places au plus grand nombre de familles Questionner l'accompagnement des parcours d'insertion des familles avec de jeunes enfants Etendre l'offre de service à destination des enfants porteurs de handicap dans les structures collectives
	Développer l'offre d'accueil	Réfléchir sur une offre adaptée aux horaires atypiques Réfléchir sur développement du nombre de places d'accueil petite enfance et ALSH en assurant une meilleure couverture géographique des modes de garde
	Renforcer le guichet unique pour accompagner les parcours de recherche d'un mode d'accueil des jeunes enfants	
	Accompagner la professionnalisation des assistants maternels : développement de MAM...	Former les Assistants Maternels et les acteurs du monde éducatif (notamment sur le handicap)

Indicateurs d'évaluation qualitatif/ quantitatif

- Amélioration des taux de fréquentation des structures d'accueil
- Mise en place du portail famille
- Evolution du nombre d'enfants porteurs de handicap accueillis dans les structures
- Diminution des listes d'attente

- Création de nouveaux accueils

Jeunesse

CHANGEMENT SOUHAITE

« En 2025, chaque jeune de 12 à 25 ans accède à un lieu ou à un dispositif ressource qui peut l'accompagner dans sa vie sociale et dans son autonomie »

A2/O2 : Agir pour le maintien d'une offre éducative de qualité et diversifiée pour les enfants et les jeunes	Poursuivre et développer le questionnement sur les besoins des jeunes	Faire un état des lieux de la jeunesse sur la CCVA : questionner, analyser et mettre en perspectives les pratiques des jeunes Renforcer la politique de prévention (développement des actions de l'Espace Santé Jeunes-Point Accueil Ecoute Jeunes...) Créer des espaces de rencontres entre jeunes
	Soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie	Accompagner les projets des jeunes Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte Améliorer la coordination des services, et entre les différentes structures jeunesse

Indicateurs d'évaluation qualitatif/ quantitatif

- L'enquête jeunesse est réalisée, les résultats sont consultables
- L'Espace Santé Jeunes dispose d'un local adapté et rencontre plus de jeunes
- Des lieux de rencontres des jeunes ont ouvert
- Nombre de projets proposés par les jeunes

AXE 3. SOUTENIR LA FONCTION PARENTALE ET FACILITER LES RELATIONS PARENTS-ENFANTS

CHANGEMENT SOUHAITE
« Les familles trouvent des ressources pour les soutenir dans leur fonction parentale quelque soit l'âge de leur enfant »

Axe stratégique	Objectifs / sous objectifs	
A3/O1 : Accompagner les parcours des parents et futurs parents	Poursuivre la coordination et l'animation du REAAP	Intégrer des parents dans la démarche Réfléchir à des espaces de rencontres entre parents Réfléchir à des solutions de répit parental
	Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale	
	Accompagner la création d'une Maison des 1000 jours en lien avec le Pays Loire Touraine	

Indicateurs d'évaluation qualitatif/quantitatif

- Nombre de parents présents dans le REAAP et ses actions
- Ouverture de la Maison des 1000 jours
- 60% des parents savent où s'adresser sur le territoire
- Nombre de parents accompagnés sur des offres spécifiques

AXE 4. FAVORISER L'ACCES AU DROIT

CHANGEMENT SOUHAITE

« En 2025, les habitants connaissant une situation de fragilité trouvent une réponse cohérente, adaptée et en proximité »

Axe stratégique	Objectifs / sous objectifs	
A4/O1 : Développer une réponse adaptée et de proximité	Accompagner les usages numériques de manière à permettre aux habitants de faire valoir leurs droits	Accompagnement numérique aux droits Ateliers numériques
	Créer un Espace France Services	Installer une permanence de la CAF Développer l'aller vers Réfléchir à une offre itinérante ou de proximité
	Favoriser une répartition équilibrée des offres de service sur le territoire	
	Lutter contre le non-recours aux droits	Informier sur les ressources et les aides possibles en fonction des situations : aides aux vacances, PLJ...
	Réfléchir à la préfiguration d'un CIAS	

Indicateurs d'évaluation qualitatif/quantitatif

- L'Espace France Services est ouvert et 60% des habitants la fréquente
- Au moins 4 ateliers numériques sont organisés par an
- Une communication sur les dispositifs existants est en place

AXE 5. ACCOMPAGNER LES FAMILLES ET LES HABITANTS DANS LEURS RELATIONS AVEC L'ENVIRONNEMENT ET LE CADRE DE VIE

Mobilité

CHANGEMENT SOUHAITE

« En 2025, les habitants découvrent et expérimentent des moyens de déplacement qui peuvent changer durablement leurs habitudes de mobilité »

Axe stratégique	Objectifs / sous objectifs
A5/O1 : Développer les solutions de mobilité	Réfléchir au développement des services et actions de manière itinérante sur le territoire Développer les mobilités douces et transports alternatifs Réflexion sur la transition permettant de diminuer l'utilisation du tout voiture

Indicateurs d'évaluation qualitatif/quantitatif

- Le taux d'utilisation des voitures a diminué
- Des solutions de transport alternatives existent et sont utilisées

Logement et cadre de vie

CHANGEMENT SOUHAITE

« En 2025, les habitants vivent dans un habitat adapté à leur projet de vie »

Axe stratégique	Objectifs / sous objectifs	
A5/O2 : Faciliter l'intégration des familles et des habitants dans la vie collective et citoyenne	Créer du lien entre les associations, et entre les habitants	Développer l'intergénérationnel Développer les échanges de savoirs
A5/O3 : Réhabiliter et développer l'offre de logement		Développer l'offre de logement adapté (inclusif, temporaire...) et logements d'urgence Recenser les logements insalubres et programmer des opérations de réhabilitation

Indicateurs d'évaluation qualitatif/quantitatif

- Une politique « agressive » de l'amélioration de l'habitat locatif est lancée
- Des logements adaptés et logements d'urgence sont créés

AXE 6. DEVELOPPER LA COMMUNICATION

CHANGEMENT SOUHAITE

« Les habitants connaissent les offres et ressources à mobiliser selon leurs besoins »

Axe stratégique	Objectifs / sous objectifs	
A6/O1 : Améliorer la connaissance et renforcer la lisibilité des offres disponibles sur le territoire	Recenser et communiquer sur les offres de service et propositions du territoire	Valoriser les actions et services existants Créer un répertoire des acteurs et associations ou une plateforme ressources précisant le qui fait quoi et les activités accessibles notamment aux jeunes enfants Communiquer sur les possibilités d'accueil spécifique (horaires atypiques, RPE, Bouts Chou...)

Indicateurs d'évaluation qualitatif/quantitatif

- Un répertoire est créé
- Des outils de communication sont en place et fonctionnent

ANNEXE 4 – Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg

L'engagement dans la construction partagée d'un projet social de territoire nécessite d'organiser les instances adaptées :

Un comité de pilotage : instance politique de la démarche, constitué :

- De la CCVA
- Des communes signataires
- De la CAF Touraine
- Des représentants des associations Bul' de Mômes et MJC-Charles Péguy

Il se réunit au minimum une fois par an.

Il est copiloté par la CCVA et la Caf.

Des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Un groupe projet : garant de la démarche partagée, il construit l'analyse, suit le processus et construit le projet.

Il est constitué de :

- Chargés de coopération CTG et techniciens de la CCVA
- Conseillère technique territoriale de la Caf
- Partenaires (Protection Maternelle Infantile, Service Départemental Jeunesse Education et Sports...)
- Acteurs locaux

Ce groupe-projet a pour missions de :

- Veiller à la bonne articulation entre les différents axes stratégiques et actions mises en œuvre et avec les autres dispositifs présents sur le territoire ;
- Accompagner la mise en œuvre opérationnelle du plan d'actions ;
- Suivre collectivement la réalisation des différentes actions mises en œuvre et juger de l'atteinte des objectifs opérationnels de ces actions ;
- Valider les éléments à présenter au Comité de Pilotage, pour information ou décision ;
- Contribuer à la démarche évaluative : organisation de l'évaluation et valorisation des résultats auprès du Comité de Pilotage.

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le

The logo for SLOW, consisting of the word "SLOW" in a stylized, italicized blue font.

ID : 037-213700032-20221216-22_272-DE

Il se réunit une à trois fois par an.

Référentiel d'emploi – Chargé de coopération Ctg

Définition	<p>Met en œuvre les orientations stratégiques de la collectivité locale en matière de développement et de redynamisation d'un territoire. Sur un mode partenarial et selon plusieurs thématiques d'intervention possibles, il participe au pilotage et la contractualisation des projets en coordonnant les différentes interventions de politiques publiques mises en œuvre dans le cadre du projet de territoire. Il propose des éléments d'arbitrage et accompagne les prises de décision en partageant l'information en continu et en mobilisant des expertises externes. L'enjeu de son poste réside dans le renforcement de la fluidité de l'ensemble de la chaîne de responsabilité : celle-ci doit concilier priorité politique et prise en compte des enjeux locaux. Elle s'appuie sur une dynamique « descendante » : pour tenir compte des orientations stratégiques, des leviers et contraintes budgétaires et des impératifs opérationnels ; et sur une dynamique « ascendante » : pour construire des dispositifs adaptés aux besoins et aux spécificités locales et accompagner l'innovation sociale.</p>
Contexte	<ul style="list-style-type: none"> □ Évolution des politiques publiques, des missions de service public et des modes sociétaux : plan de cohésion sociale, principes du développement durable et de démocratie locale, politiques d'emploi, d'aménagement, d'économie solidaire, d'habitat, etc. □ Mutations institutionnelles, développement de l'intercommunalité et recomposition des territoires et de leur articulation : évolution de la représentation de l'État en territoire (développement des agences nationales, etc.), processus de décentralisation et renforcement de l'échelon régional et local. Développement de l'intercommunalité et des logiques de coopération □ Développement des démarches de pilotage, de contractualisation et d'appui aux territoires : Déclinaisons opérationnelles des orientations stratégiques définies dans le cadre du Sdsf dans les conventions territoriales globales (Ctg), contrats territoriaux, contrats urbains de cohésion sociale, contrats d'agglomération), développement des modes de concertation des dispositifs partenariaux et contractualisés, des appels à projet, évolution des outils de la gouvernance locale et de la promotion du territoire (SEM, SPL, GECT, agences de développement, etc.), développement des outils de planification et d'observation. Développement des politiques publiques globales et transverses □ Développement des dispositifs de démocratie locale et de proximité : Changement des techniques et des modes de travail : logiques de transversalité et de management par projets, relations en réseau, travail coopératif en ligne, technologies de l'information et de la communication. Diversification de la demande des familles : flexibilité des horaires
Attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Conduite des diagnostics territoriaux ou thématiques et notamment « inclusion » en matière d'accès des enfants issus de familles défavorisées (ainsi que ceux porteurs de handicap) et d'offres disponibles pour ces enfants • Assistance et conseil auprès des élus et des comités de pilotage <ul style="list-style-type: none"> - Établir un état des lieux des dispositifs et acteurs du développement territorial - Identifier des tendances et facteurs d'évolution - Conseiller et/ou réaliser des prestations de service et d'accompagnement des porteurs de projet - Repérer les leviers d'intervention possibles de la collectivité - Traduire les orientations politiques en plans d'action - Proposer les modalités de mise en œuvre des projets locaux et des programmes d'actions • Accompagnement de la réalisation des objectifs prioritaires du projet de territoire inscrit dans la Ctg <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à la construction d'une stratégie de développement territorial concevoir, formaliser, conduire des programmes, contrats, procédures ou des projets opérationnels - Poursuivre le maillage territorial, l'accessibilité et la qualité des modes d'accueil du jeune enfant : avec une attention particulière à l'accueil des enfants en situation de handicap et/ou de pauvreté - Soutenir la diversification et l'accessibilité de l'offre de loisirs, notamment sur le temps du mercredi et des vacances - Poursuivre le développement des actions favorisant l'autonomie des jeunes et leur engagement citoyen - Favoriser l'émergence d'actions de soutien à la parentalité répondant aux besoins spécifiques de chaque territoire - Accompagner les parents à l'arrivée de l'enfant, dans l'éducation et en prévention des ruptures familiales par des interventions individuelles et collectives de travail social et d'aide à domicile ciblées autour des événements de vie des familles - Renforcer le maillage territorial des structures d'animation de la vie sociale (Avs), en renforçant leur présence dans les territoires prioritaires et en accompagnant le maintien de l'offre existante - Poursuivre les actions en faveur de l'inclusion sociale en matière de prévention des expulsions locatives et de lutte contre la non-décence par des aides au maintien dans un logement décent

	<ul style="list-style-type: none"> - Garantir l'accès aux droits et veiller à l'accessibilité des services sur l'ensemble du territoire et par l'accompagnement à l'inclusion numérique • Développement et animation de la contractualisation, des partenariats et des réseaux professionnels - Synthétiser les attentes et besoins des partenaires - Mobiliser les acteurs locaux et notamment animer des réseaux mobilisation en faveur des enfants porteurs de handicap : financement de pôles « d'appui ou de ressources » ou de comités de pilotage entre les différents acteurs du milieu ordinaire et du milieu spécialisé - Organiser et animer des comités de pilotage, des groupes techniques, des commissions thématiques et territoriales - Organiser l'information des partenaires sur les engagements et les dispositifs de la collectivité - Favoriser les échanges d'expériences • Organisation et animation de la relation avec la population - Favoriser l'expression et la mobilisation des habitants - Développer et animer des dispositifs de concertation et de participation avec le public - Construire et mettre en œuvre une stratégie de communication interne et externe - Réguler les relations entre institutions, acteurs et population - Pérenniser et valoriser la participation des habitants à la mise en œuvre des politiques de développement • Contribution à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre - Développer des partenariats afin de collecter des données et de l'information - Concevoir et mettre en œuvre des indicateurs de suivi et des bases de données partagées - Conduire des analyses statistiques, cartographiques, quantitatives et qualitatives et des dispositifs d'évaluation - Réaliser une veille sur la réglementation, les outils et méthodes du développement territorial, l'environnement économique, social, culturel, politique - Exploiter et communiquer les résultats de l'évaluation
<p>Activités</p>	<p>Impulser et mettre en œuvre les politiques « petite-enfance, enfance-jeunesse et éducation, parentalité, logement et accès aux droits »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer un conseil auprès des élus et des comités de pilotage - Traduire les orientations politiques en plans d'actions - Repérer les marges de manœuvre et saisir les opportunités - Élaborer l'évaluation des engagements contractuels liés à la mise en place du projet de territoire - Accompagner l'élaboration du schéma de développement territorial (Ctg) - Mettre en œuvre les outils de suivi, d'observation et d'évaluation des dispositifs <p>Mettre en adéquation l'offre d'accueil aux besoins des familles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer au diagnostic socio-économique du territoire - Évaluer les demandes et les attentes des familles et les qualifier en besoins - Animer et suivre les commissions d'admission <p>Animer la mise en réseau des acteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier et mobiliser les partenaires stratégiques - Être en lien permanent avec les collaborateurs et les chargés de développement territorial - Développer des actions transversales en interne avec les différents services de la collectivité et en externe avec les acteurs du secteur de l'enfance, de l'éducation, de la jeunesse, de la parentalité, de la vie sociale <p>Organiser et animer la relation avec la population</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'expression et la mobilisation des habitants - Développer et animer des dispositifs de concertation et de participation avec le public - Concevoir et développer des supports d'information - Réguler les relations entre institutions, acteurs et population - Pérenniser et valoriser la participation des habitants à la mise en œuvre des politiques de développement

Compétences/ Connaissances	<p>Savoirs généraux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Environnement territorial - Instances, processus et circuits de décision de la collectivité - Procédures et actes administratifs - Principes et modes d'animation du management public territorial - Techniques de communication et de négociation - Réseaux stratégiques d'information - Méthodes d'ingénierie de projet - Techniques de travail coopératif - Bases de données, tableaux de bord - Dispositifs et techniques d'écoute et de concertation - Méthode de gestion de conflit <p>Savoirs socioprofessionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Orientation, enjeux, évolutions et cadre réglementaire des politiques de développement territorial - Cadre réglementaire des politiques publiques : accueil du jeune enfant, éducation, jeunesse, soutien à la parentalité, handicap, logement, vie sociale, emploi, habitat, aménagement social, environnement, culture, accès aux droits, prévention, sécurité, tourisme, etc. - Rôles et attributions des acteurs et partenaires institutionnels - Méthodes d'analyse et de diagnostic des territoires - Dispositifs et opérateurs du développement territorial - Dispositifs d'appui (financier, ingénierie de conseil et d'étude) aux projets - Cadres juridique, réglementaire, financier et administratif du conventionnement et de la contractualisation des politiques publiques - Marché des cabinets d'études et de conseils, prestataires sur le champ des politiques de développement - Outils et méthodes du développement local - Techniques d'enquête, de recueil et de traitement de données - Techniques statistiques et méthodes d'analyses quantitatives et qualitatives - Observatoires, système d'information géographique - Méthodes et outils d'évaluation des politiques publiques - Finances publiques, règlements d'attribution des aides publiques et des fonds européens - Réseaux associatifs - Modes et cadre juridique de la contractualisation entre acteurs - Techniques et outils du marketing public - Cadre réglementaire de la concertation et de l'information des usagers - Principes et techniques de la participation des habitants
Autonomie et responsabilités	<ul style="list-style-type: none"> - Garant de la mise en œuvre des projets et des contrats de son domaine - Relative autonomie dans l'organisation du travail et des activités dans le cadre des orientations stratégiques des collectivités - Force de proposition auprès des élus - Rôle d'interface en interne avec les services de la collectivité et en externe avec les acteurs du territoire - Force de proposition et aide à la décision auprès des élus et des membres des comités de pilotage
Relations fonctionnelles	<ul style="list-style-type: none"> - Coopération avec les services de la collectivité - Relations avec les acteurs de la vie locale, notamment associatifs - Relations avec les institutions, les partenaires ou contrôleurs (direction départementale de la cohésion sociale, Caf, inspection académique et établissements scolaires, conseil général) - Relations avec les opérateurs privés dans le cadre de délégations de service public - Contacts avec les populations à l'occasion de réunions publiques d'information et de concertation
Situation fonctionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Commune, structure intercommunale - Rattaché aux services enfance, jeunesse et éducation, vie sociale ou directement aux élus, ou à titre exceptionnel à une association
Cadre d'emploi/ Qualification	Niveau Bac + 2 / Bac + 3 : Educateurs territoriaux de jeunes enfants (catégorie B, filière Sociale), animateurs territoriaux (catégorie B, filière Animation) / cadres territoriaux du social et de la santé (catégorie A, filière sociale ou médico-sociale)
Coût indicatif Etp	48 000 €

Globalement le chargé de coopération a :

- ☑ **une fonction de pilotage** en charge du suivi de l'atteinte des objectifs de la Ctg ;
- ☑ **une fonction d'animation** de la démarche Ctg ;
- ☑ **une fonction de mise en réseau thématique** répondant à des missions clairement formalisées et encadrées dans le temps ;
- ☑ **une fonction de recherche** de solution pour le déploiement de services à la population.

Les attendus du chargé de coopération sont dans l'ensemble :

- ☑ La conduite des diagnostics territoriaux ou thématiques ;
- ☑ L'assistance et le conseil auprès des élus et des comités de pilotage ;
- ☑ L'accompagnement à la réalisation des objectifs prioritaires du projet de territoire inscrit dans la Ctg ;
- ☑ Le développement et l'animation de la contractualisation, des partenariats et des réseaux professionnels ;
- ☑ L'organisation et l'animation de la relation avec la population ;
- ☑ La contribution à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre.

Pour la CCVA les missions sont réparties ainsi :

Petite Enfance : 0,20 Etp

Enfance Jeunesse : 0,40 Etp

Parentalité : 0,25 Etp

Coordination générale et pilotage : 0,20 Etp

Animation de la vie sociale, logement et accès aux droits : 0,40 Etp

Total pour la CCVA : 1,45 Etp

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le



ID : 037-213700032-20221216-22_272-DE

ANNEXE 5 – Evaluation

Un groupe de suivi et de pilotage (GPS) pourra être installé.

Le processus de « suivi-évaluation » ne saurait se faire sans les interactions entre les acteurs, les familles, les jeunes et les habitants du territoire en général.

Une évaluation sera conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale.

3 étapes du processus d'évaluation :

1. Collecte

Collecte des réalisations chaque année et pour chaque thématique. Les membres du groupe de suivi et de pilotage ainsi que les acteurs concernés échangent sur les changements significatifs repérés par chacun d'eux. Ils mettent en lien ces changements, et commencent à analyser leurs effets.

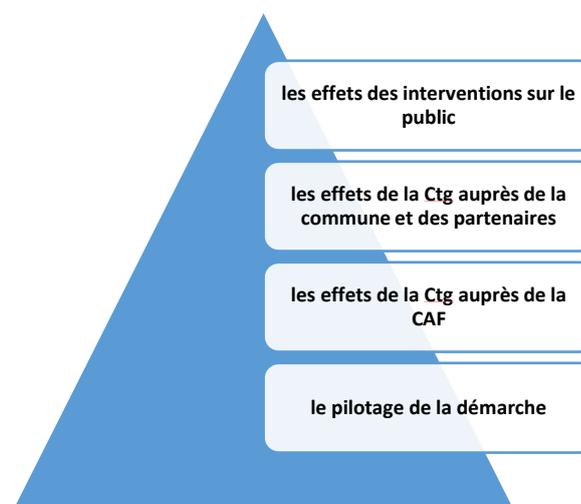
2. Analyse

Mise en perspective des changements observés en lien avec les étapes qui ont été identifiées en amont. Cette mise en perspective est soumise à une analyse collective, une prise de recul collective avec le groupe de suivi et de pilotage.

3. Ajustement

A mi-parcours et en s'appuyant sur l'analyse des réalisations, un ajustement des actions sera réalisé. Le groupe de suivi et de pilotage interroge les actions et la stratégie au regard de ces changements. Il observe ce que celles-ci ont produit /permis pour les habitants, les familles, les jeunes du territoire. Il réajuste, le cas échéant, les hypothèses de changement qu'il restait à atteindre.

L'évaluation portera sur :



Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le

SLO

ID : 037-213700032-20221216-22_272-DE

ANNEXE 6 – Délibération du Conseil communautaire en date du 2 décembre 2021



Conseil de la Communauté Séance du 2 décembre 2021

Envoyé en préfecture le 15/12/2021

Reçu en préfecture le 15/12/2021

Affiché le

SLO

ID : 037-200043065-20211202-2021_07_23-DE

Session ordinaire

Date de la convocation :

Le 26 novembre 2021

Date d'affichage :

Le 26 novembre 2021

Nombre de conseillers
Communautaires :

En exercice : 33

Présents : 28

Votants : 32

Votes exprimés :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, légalement convoqué s'est réuni le jeudi deux décembre deux mille vingt et un à dix-neuf heures au centre socio-culturel de Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD.

Présents : Monsieur Thierry BOUTARD, Monsieur Thierry PRIEUR, Nathalie SUPPLY, Monsieur Atman BOUCHEKIOUA, Madame Marie ARNOULT, Monsieur José BONY, Madame Françoise THOMERE, Madame Josette GUERLAIS, Madame Marie-France HUREAU, Monsieur Brice RAVIER, Madame Myriam SANTACANA, Monsieur Rémi LEVEAU, Madame Sandra GUICHARD, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Pascal DUPRE, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Didier ELWART, Monsieur Richard CHATELLIER, Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Gérard LELEU, Madame Blandine BENOIST, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Jocelyn GARCONNET, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Philippe DENIAU, Madame Christine FAUQUET et Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Pouvoirs : Jacqueline MOUSSET donne pouvoir à Thierry PRIEUR, Pascal GASNIER donne pouvoir à Thierry BOUTARD, Bernard PEGEOT donne pouvoir à Marie ARNOULT, Marc LEONARD donne pouvoir à Josette GUERLAIS.

Excusé(s) : Madame Jacqueline MOUSSET ainsi que Messieurs Bernard PEGEOT, Marc LEONARD, Pascal GASNIER et Claude CICUTTI.

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Blandine BENOIST

Délibération n° 2021 – 07 – 23

Pôle à la population

Convention Territoriale Globale

Madame Blandine BENOIST, Vice-présidente de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la présentation du nouveau dispositif partenarial entre la CAF et la CCVA : Convention Territoriale Globale, présentée le 18 février 2021,

Vu la décision de bureau n°2021-29 du 10 juin 2021 approuvant la convention d'expérimentation partenariale pour la réalisation d'un diagnostic social sur le territoire du Val d'Amboise,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 25 novembre 2021,

Considérant que la Convention Territoriale Globale aura vocation à remplacer par un unique dispositif l'ensemble des conventions entre la CCVA et la CAF,

Considérant que la CTG sera composée d'un diagnostic partagé, d'un plan d'action sur les politiques sociales accompagnées par la CAF et des conventions d'objectifs et de financement pour les différentes structures du territoire,

Considérant que la CTG est une convention pluriannuelle signée pour 4 ans,

Considérant que le comité de pilotage dédié à la démarche se réunira à chacune des phases lors de la rédaction de la CTG puis au minimum une fois par an lors de la période d'application du partenariat,

Il est proposé que le comité de pilotage de la démarche soit composé, en plus de la Caisse d'Allocations Familiales d'Indre et Loire, des instances et personnes suivantes :

- Pour la Communauté de communes du Val d'Amboise :
 - o Le Président,
 - o La Vice-Présidente déléguée à la petite enfance, à l'enfance et à la jeunesse.
 - o La Vice-Présidente déléguée à l'action sociale, au logement et à l'habitat,
 - o Les techniciens référents des thématiques abordées.
- Pour la Ville d'Amboise et le CCAS d'Amboise :
 - o Le Maire,
 - o L'Adjoint au maire délégué à l'éducation et à la jeunesse, aux accueils périscolaires et aux animations jeunesse, au programme de réussite éducative,
 - o L'Adjoint au maire délégué à la santé, au sanitaire, à la cohésion sociale, à la politique de la ville, au logement, au handicap, aux seniors et à l'emploi
 - o Les techniciens référents des thématiques abordées.
- Pour le Département :
 - o Le Président,
 - o La Vice-Présidente déléguée aux affaires sociales, à l'insertion et à la protection de l'enfance et du vieillissement,
 - o Les techniciens référents des thématiques abordées.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **De s'engager** dans la démarche de Convention Territoriale Globale en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales d'Indre et Loire en :
 - S'engageant dans les différentes phases d'écriture,
 - S'engageant dans le suivi de la CTG durant les 4 années,
 - S'engageant à organiser les comités de pilotage nécessaires tout au long de l'écriture et de la vie de la CTG.
- **De valider** la composition du comité de pilotage tel que décrit ci-dessus,
- **De s'engager** à signer ce partenariat avant la fin de l'année 2022.
- **D'autoriser** le Président ou le Vice-Président délégué à la petite enfance et à l'enfance/jeunesse à signer les documents afférents.

Signé par : Thierry
BOUTARD
Date : 15/12/2021
Qualité : CCVA -
Président Thierry
Boutard

Le Président,

Thierry BOUTARD